

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

# RETURN BIDS TO:

# **RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

11 Laurier St., / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec

K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

# SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

#### **Comments - Commentaires**

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT / DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

# Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL
Division/Services professionnels en informatique division EL
4C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet EC IT Professional Services - TBIPS						
Solicitation No N° de l'invitation			Amendment No N° modif.			
05005-150334/A		011				
Client Reference No N° de référence du client			Date			
05005-150334		2016-06-14				
GETS Reference No N° de référence de SEAG						
PW-\$\$EL-634-30180						
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME						
634el.05005-150334						
Solicitation Closes - L'invitation prenat - à 02:00 PM on - le 2016-06-22				Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT		
F.O.B F.A.B.			_	Time ED1		
Plant-Usine: Destination: Other-Autre:						
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Durigan, Angela			Buyer Id - Id de l'acheteur			
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX			
(873) 469-4990 ( )			( ) -			
Destination - of Goods, Services, and Destination - des biens, services et co						

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sig (type or print)	n on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à sig	gner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	tères d'imprimerie)
Signature	Date



Solicitation No. - N° de l'invitation 05005-150334/A Client Ref. No. - N° de réf. du client 05005-150334

Amd. No. - N° de la modif. 011 File No. - N° du dossier 634el05005-150334 Buyer ID - Id de l'acheteur 634el CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La modification 011 apportée à la demande de propositions (DP) vise à répondre aux questions de soumissionnaires.

# **QUESTIONS ET RÉPONSES**

#### Question 65:

En ce qui concerne le volet 3 – Services d'applications traditionnelles; le volet comporte cinq catégories différentes:

- Testeur
- Programmeur-analyste (.NET)
- Programmeur/analyste (Java)
- Programmeur-analyste (PL/SQL)
- Programmeur-analyste (PowerBuilder)
- Chef de projet

Puisque de nombreux organismes clients et projets doivent faire la transition d'une technologie héritée à une nouvelle plate-forme technologique, il est très improbable que l'on trouve de nombreux contrats comportant plus de deux des technologies répertoriées ci-dessus, ce qui rend difficile de trouver jusqu'à huit contrats répondant à l'exigence O2/C2 d'inclure des contrats qui offrent la mise à disposition de trois catégories de ressources ou plus. De façon similaire aux modifications apportées par la Couronne aux volets 7 et 8, nous prions la Couronne de modifier l'exigence pour l'exigence O2/C2 dans le volet 3 pour qu'elle se lise ainsi : « Le contrat doit comprendre la prestation d'une équipe de deux personnes ou plus appartenant aux catégories de ressources… »

#### Réponse 65:

Non. Le critère demeurera inchangé.

#### Question 66:

Nous tenons à réitérer à la Couronne la somme incroyable de travail requis par les soumissionnaires pour réunir toutes les informations nécessaires pour la soumission d'une proposition comportant jusqu'à huit volets, et nous demandons que la date de clôture actuelle du 22 juin soit reportée de deux semaines.

#### Réponse 66:

Non. La date de clôture des soumissions demeure le 22 juin 2016.

#### Question 67:

La réponse 54 indique « le soumissionnaire ne peut uniquement s'appuyer sur la confirmation de la personne-ressource du client (s'il a été contacté par l'État) pour confirmer une expérience de catégorie de main-d'œuvre semblable si les catégories de main-d'œuvre ne font pas partie des catégories des SPICT énumérées au critère O1. Il demeure obligatoire que le soumissionnaire fournisse une liste des catégories de ressources (au moins trois pour les volets de travail 1 à 6 et au moins deux pour les volets de travail 7 et 8) indiquées au critère O1 et qui participaient au projet en même temps, et ce, pendant au moins six mois.

Les modèles de réponse du soumissionnaire ne seront pas modifiés. Au besoin, le soumissionnaire peut ajouter des colonnes ou des rangées.

La date de clôture de la demande de soumissions a été reportée au 22 juin 2016. Consulter la modification de la demande de soumissions 008. »

Nous ne voyons pas clairement comment interpréter la réponse 54. Elle semble indiquer que si l'expérience de la catégorie de main-d'œuvre provient d'un contrat de Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT), cela permettrait au soumissionnaire de ne pas avoir à fournir de justification, cependant, la réponse 53 indique clairement que les rôles des SPICT ne sont que des éléments qui « pourraient » être inclus et que "L'EDT de la présente DP comprend des tâches qui

Solicitation No. -  $N^{\circ}$  de l'invitation 05005-150334/A Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client 05005-150334

Amd. No. - N° de la modif. 011 File No. - N° du dossier 634el05005-150334 Buyer ID - Id de l'acheteur 634el CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

obligent Élections Canada à acquérir des ressources afin d'effectuer les travaux."

Veuillez préciser les éléments suivants en indiquant « Oui ou Non »:

- a) O1 (C1) requiert une justification complète de tous les rôles en démontrant clairement 60 % des tâches indépendamment du fait que le rôle utilisé pour démontrer l'expérience appartient à une catégorie des SPICT ou non, à l'aide du Modèle de réponse du soumissionnaire Références de l'entreprise fournies à l'annexe 2.1 (ajouter des lignes si nécessaire).
- b) O2 (C2) requiert l'achèvement du modèle de référence ministériel pour l'exigence O2 à l'annexe 2.1 et permet aux soumissionnaires de <u>ne répertorier que</u> les catégories de ressources fournies pendant une période de six mois, mais <u>n'exige pas</u> des soumissionnaires qu'ils fournissent une justification pour 60 % des tâches pour la mise à disposition d'une équipe de trois personnes ou plus.

#### Réponse 67:

- a) Conformément aux modalités de la Pièce jointe 2.1 Exigences techniques organisationnelles et modèles de réponse du soumissionnaire, Modèle de réponse du soumissionnaire, Formulaire de Référence du client pour le critère O1, Le soumissionnaire est prié de faire des renvois entre sa réponse aux colonnes (A) (Nom de la catégorie de ressources (tel qu'il figure dans le contrat en référence)) et (B) (Liste des tâches pour la catégorie de ressources indiquée à la section A ci-dessus (O1 Article 4) (Minimum de 60 %)) et le nombre de tâches de l'Énoncé des travaux à l'annexe A pour le volet de travail et la catégorie de ressources faisant l'objet de l'évaluation.
- b) Exact.

#### Question 68:

Réponse 57: « Les soumissionnaires peuvent utiliser comme référence un contrat conclu avec tout type d'organisation cliente, que ce soit un ministère ou un organisme du gouvernement du Canada, un gouvernement ou un territoire provincial, une société d'État, un organisme sans but lucratif ou une autre entreprise du secteur privé. La réponse ne visait pas à limiter l'organisation qui pouvait être utilisée à titre de référence, mais plutôt à indiquer que la référence doit être une référence contractuelle et non un autre type de mécanisme (p. ex., arrangement en matière d'approvisionnement, protocole d'entente, offre à commandes, etc.). »

Veuillez confirmer que l'intention du Canada dans cette réponse est qu'un soumissionnaire ne peut pas utiliser l'entente en matière d'approvisionnement globale ou l'offre à commandes n° comme un seul contrat (puisque cela peut inclure des contrats multiples octroyés dans le cadre du processus d'approvisionnement), mais que plusieurs numéros de contrats (n'excédant pas huit) qui ont été attribués dans le cadre de ce marché peuvent être utilisés.

#### Réponse 68:

Exact.

#### Question 69:

En ce qui a trait à la liste des tâches dans l'Énoncé des travaux pour l'architecte d'applications et de logiciels dans le volet de travail 8 – Services de bases de données, il semble y avoir qu'une puce soit en double. En effet, « concevoir des solutions au moyen d'un magasin de données opérationnelles ou d'un entrepôt de données » apparait dans la huitième puce et la douzième puce dans la liste de tâches. Est-ce que l'État pourrait modifier la liste des tâches pour supprimer ce doublon?

### Réponse 69:

Le doublon a été supprimé dans la version anglaise de la DP. La version française demeure inchangée (la correction ne s'y applique pas).

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation 05005-150334/A Client Ref. No. - N $^{\circ}$  de réf. du client 05005-150334

Amd. No. - N° de la modif. 011 File No. - N° du dossier 634el05005-150334 Buyer ID - Id de l'acheteur 634el CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# Question 70:

En raison du nombre de questions et de réponses, et du niveau d'efforts requis pour répondre à la présente invitation à soumissionner, nous demandons respectueusement que la date de clôture soit reportée de deux semaines.

## Réponse 70:

Non. La date de clôture des soumissions demeure inchangée, soit le 22 juin 2016. La date de clôture ne sera pas reportée au-delà de cette date.

# Question 71:

Pour tous les volets de travail, l'exigence O1 exige que « les jours facturables doivent être survenus <u>dans</u> <u>les cinq années précédant la date de clôture des soumissions.</u> Nous avons compilé nos données avant le plus récent report de la date de clôture. Veuillez confirmer que la période de cinq ans du 9 juin 2011 au 8 juin 2016 est acceptable pour satisfaire à l'exigence O1.

# Réponse 71:

Non. L'exigence selon laquelle « les jours facturables doivent être survenus dans les cinq années précédant la date de clôture des soumissions » demeure inchangée. La date de clôture des soumissions est le 22 juin 2016.

Remarque : Il y a eu deux reports de la date de clôture des soumissions au-delà du 9 juin 2016. Veuillez consulter les modifications 006 et 008.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.